

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne, le 8 mars 2017

RECTIFICATIF – DOCUMENT D’INFORMATION SUR LES REMUNERATIONS

Dans le document d’information sur les rémunérations publié le 16 février 2017, une erreur s’est glissée dans le montant des jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants.

Le tableau 3 omettait en effet le montant des jetons de présence perçus en 2016 par madame Pascaline de Dreuzy (20 364 euros), ce qui porte le montant total brut avant impôts au titre de l’exercice 2016 des jetons de présences et autres rémunérations perçus par les dirigeants non mandataires sociaux à 378 485 euros, et le montant brut et avant impôts des jetons de présence à 274 439 euros pour cet exercice.

Le document modifié fait par ailleurs apparaître dans l’historique des attributions d’options de souscriptions (tableau 8) le plan n°11, qui est devenu caduc au cours de l’exercice 2016. Enfin, la juste valeur du nombre probable d’actions attribuées, estimé à l’origine, du plan d’actions de performance de 2016 a été corrigée ; elle est de 1,9 million d’euros.

La version modifiée du document, qui annule et remplace la précédente, est disponible sur le site Internet de la Société www.groupe-tf1.fr.

GROUPE TF1

DIRECTION DE LA COMMUNICATION CORPORATE - Virginie Duval - comcorporate@tf1.fr

DIRECTION DES RELATIONS INVESTISSEURS - comfi@tf1.fr

@GroupeTF1

